
DOSSIER DE PRESSE

**LA STRATÉGIE AUTONOMIE
DU DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE
EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES**

Un plan d'action pour bien vieillir

Contact presse

Célia DAHAN

Tél : 01 47 29 35 78 / Email : cdahan@hauts-de-seine.fr

Sommaire

Communiqué de presse	p.3
1. Prévenir pour bien vieillir	p.5
2. Vieillir chez soi	p.6
3. Vers l'EHPAD de demain	p.8
4. Professionnaliser la filière	p.9

LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE PRÉSENTE SA STRATÉGIE AUTONOMIE EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES

Le Département des Hauts-de-Seine dévoile sa stratégie en faveur de l'autonomie des personnes âgées. Dans un contexte de vieillissement de la population, le Département s'engage pour accompagner les seniors et leurs proches aidants au quotidien, maintenir le lien social et offrir de meilleures conditions de travail aux métiers du secteur social et médico-social en tension. Il développe une approche globale, qui articule les enjeux de la prévention de la perte d'autonomie, du maintien à domicile et de l'accueil en établissement. Cette stratégie départementale est notamment marquée par deux innovations majeures : la création d'une plateforme numérique de service de l'autonomie et la mise en place d'un référent unique de parcours, d'une part, pour assurer un accompagnement à 360° des séniors à leur domicile, et le déploiement d'un référentiel de qualité de vie des séniors, élaboré avec le CSTB (Centre scientifique et technique du bâtiment), d'autre part, pour faire de l'EHPAD un lieu de soins et de vie, ouvert sur son environnement.

« L'enjeu central de cette feuille de route, c'est la structuration, au niveau du territoire départemental, d'une offre de services et de soins qui permette de prévenir, d'accompagner et de prendre en charge les parcours des séniors et de leurs aidants, et qui garantisse une solution adaptée à chaque situation, afin que le bien-vieillir soit une réalité pérenne dans notre Département. C'est pourquoi notre stratégie articule les enjeux de la prévention de la perte d'autonomie, du maintien à domicile et de l'accueil en établissement autour d'un seul et même objectif : assurer l'espérance de vie en santé de nos aînés, aujourd'hui comme demain. »

Georges Siffredi, Président du Département des Hauts-de-Seine

En 2030, un Alto-séquanais sur quatre aurait, selon les projections, plus de 60 ans. Pour s'adapter au vieillissement de la population, le Département propose une stratégie en faveur de l'autonomie des séniors qui repose sur trois volets :

- **Renforcer la prévention**, pour retarder voire empêcher l'apparition ou l'aggravation des fragilités liées au grand âge, et réduire la part des personnes dépendantes au sein d'une population vieillissante ;
- **Favoriser le maintien à domicile**, en mettant en place les conditions d'un accompagnement global des séniors et de leurs proches aidants, en accélérant l'adaptation des logements et en proposant une offre de logements diversifiée (logement inclusif, résidence autonomie) ;
- **Moderniser et transformer les EHPAD** (établissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes), pour en faire de véritables lieux de vie, qui proposent une offre de services élargie (en développant notamment l'accueil temporaire et l'accueil de jour), favorisent la mixité des résidents et entretiennent le lien social. Le référentiel élaboré avec le CSTB permettra d'engager une évaluation de tous les établissements alto-séquanais accueillant des personnes âgées, et de mettre en place des plans d'action pour réduire l'écart entre leur situation actuelle et l'objectif visé. Sur la base de ce référentiel, la construction d'un établissement modèle est envisagée, emblématique des ambitions portées par le Département pour l'EHPAD de demain.

De plus, le Département se mobilise pour **développer l'aide aux proches aidants**, dont le rôle est appelé à se renforcer dans les années à venir compte tenu des évolutions démographiques. En ce sens, il contribuera notamment à **l'ouverture, à Boulogne-Billancourt, de la première maison du répit d'Ile-de-France**, en partenariat avec la Fondation France Répit, un projet validé par l'ARS.

Enfin, le Département s'engage pour **renforcer l'attractivité des métiers du social et du médico-social**. Pour répondre à ce besoin, il s'appuie sur la plateforme des métiers des Services d'Aide à la Personne des Hauts-de-Seine développée par l'Agence Autonomy. Cette plateforme permet de mettre en relation les employeurs et les demandeurs d'emploi et propose des services d'aide à l'accès à l'emploi pour favoriser l'insertion. Dans ce cadre, le Département des Hauts-de-Seine accueillera pour la première fois le salon E-TONOMY Job au Pôle Universitaire Léonard de Vinci le 3 octobre 2023.

D'une façon générale, la professionnalisation des salariés du secteur constitue un enjeu majeur pour monter en compétences et optimiser la réponse aux souhaits et aux besoins de nos aînés. L'Agence Autonomy développe un programme de professionnalisation et de tutorat des personnels encadrants alliant diagnostic et formation personnalisée.

Alors que l'examen de la proposition de loi pour « bâtir la société du bien-vieillir » a débuté la semaine dernière à l'Assemblée nationale, cette stratégie départementale anticipe les dispositions envisagées par la loi, et pose dès à présent les conditions de mise en place, avec l'ensemble des acteurs concernés, d'un **service public territorial de l'autonomie**.

Contact presse

Célia DAHAN

01 47 29 35 78 / cdahan@hauts-de-seine.fr



www.hauts-de-seine.fr



1 - PRÉVENIR POUR BIEN VEILLIR

La prévention de la perte d'autonomie constitue un levier majeur pour garantir l'espérance de vie en santé, et réduire la part des personnes dépendantes au sein d'une population vieillissante. Dans le cadre de ses compétences, le Département développe une politique de prévention globale pour repérer précocement les fragilités, avant leur manifestation.

➤ Accompagner le vieillissement en bonne santé

A travers la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA), le Département soutient et accompagne de multiples projets et acteurs ayant en commun l'objectif d'améliorer l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles, de développer des actions collectives de prévention, et de soutenir les actions de prévention mises en œuvre par les résidences autonomie (forfait autonomie) et les SPASAD (Services Polyvalents d'Aide et de Soins à domicile).

Avec les forums « Giga Sénior », organisés par l'Institut des Hauts-de-Seine dans toutes les communes, le Département propose des tests de dépistage (déficiences sensorielles, auditives, visuelles, maladies neurodégénératives), ainsi que des informations et conseils sur la vie quotidienne, la nutrition, l'activité physique, l'hygiène de vie...

➤ Prévenir le risque d'isolement des seniors

Pour lutter contre l'isolement, qui est souvent la cause d'un vieillissement prématuré ou d'une aggravation de la perte d'autonomie, le Département s'appuie notamment sur l'Institut des Hauts-de-Seine et son programme de "seniors actifs" :

- **le dispositif « Juvenior »**, initié dans 2 communes pilotes (Fontenay-aux-Roses et Châtenay-Malabry) **sera étendu cette année aux communes de Clichy et d'Asnières** ;
- le programme de sorties « sourire d'été (seniors) » sera déployé sur l'ensemble du département avec l'appui des CCAS et des associations sur les mois de juin, juillet et août 2023

La lutte contre l'isolement des seniors est également une question de solidarité intergénérationnelle : c'est pourquoi en 2023, le Département soutiendra plusieurs dispositifs, associations ou projets œuvrant dans ce sens :

- **le dispositif OYES** porté par l'Agence Autonomy, qui met en relation des étudiants et des seniors pendant la période estivale, **sera élargi de juin à octobre**.
- **l'association des Jeunes Amis** qui place des jeunes (le plus souvent en recherche de voie de professionnalisation) auprès de personnes âgées dans un double objectif : rompre l'isolement des seniors et donner le goût des métiers du social et du médico-social à de jeunes adultes.
- le projet d'offre de cohabitation intergénérationnelle « **Ensemble 2 Générations** » financé par la CFPPA,
- le dispositif d'aller vers les personnes âgées isolées « **Croix Rouge Ensembles** ».

➤ Repérer les fragilités

Le Département expérimentera en 2023 le programme ICOPE (Integrated Care for Older People) de l'OMS pour permettre une prise en charge de la fragilité dès les premiers signes d'alerte.

Un programme innovant pour assurer un accompagnement global des séniors : la plateforme numérique de service de l'autonomie et le référent unique de parcours

Avec l'Agence interdépartementale Autonomy, le Département développe un nouvel outil, en partenariat avec Hippocad, filiale du Groupe La Poste, et l'Institut National de Recherche en Sciences et Technologies du Numérique : la **plateforme numérique de service de l'autonomie**.

Cette plateforme proposera aux usagers un parcours complet appuyé sur un *Espace personnel*, un *Référent de parcours* et un *Annuaire* interactif, permettant d'assurer un accompagnement à 360° : information, orientation, évaluation des besoins, recherche de solutions (aides, produits et services), mise en place, suivi et coordination des acteurs du soin. Une première version prévue début 2024 sera dédiée aux personnes âgées et à leurs proches aidants.

La création de cette plateforme s'accompagne de la mise en place d'un **référent unique de parcours**, qui aura une double mission :

- Anticiper les situations à risque et éviter les ruptures (chutes, hospitalisation évitable, réhospitalisation...) à l'origine de l'aggravation de la perte d'autonomie ;
- Être la personne ressources qui organise les conditions d'un parcours global et individualisé avec l'ensemble des services d'aide et de soins (aide à domicile, santé, aides sociales, habitat...)

Le « référent parcours » conseillera le bénéficiaire dans ses choix, et coordonnera la mise en œuvre des prestations. Il s'appuiera sur une gamme complète de services permettant à la personne de bien-vivre à domicile.

La plateforme numérique de service de l'autonomie permet également de mettre en place les outils pour **faciliter le partage d'information** entre la personne âgée, son proche aidant et les professionnels qui interviennent auprès d'elle, avec un cahier de liaison et une grille de vigilance pour détecter les signaux faibles.

Cette plateforme apporte ainsi **une solution concrète et efficace pour garantir la continuité de la prise en charge et le suivi des soins**, dans une approche globale de la situation du bénéficiaire.

Outre le parcours usagers, cette plate-forme proposera à un parcours sécurisé aux opérateurs de services de soins et d'aide à domicile (SAAD) et aux professionnels à la recherche d'un projet professionnel dans les métiers du prendre soin (jeunes, salariés en poste ou en reconversion, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA).

2 - VIEILLIR CHEZ SOI

Plus de 80% des séniors souhaitent rester chez eux le plus longtemps possible. Pour répondre à cette aspiration, le Département engage une démarche de renforcement et de professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile, et développe une offre de logements adaptés et diversifiés pour leur garantir leur libre choix.

➤ Reconfigurer le secteur de l'aide et du soin à domicile

Pour soutenir la professionnalisation des intervenants à domicile et garantir la qualité des services qu'ils proposent, le Département a lancé, en lien avec l'Agence Autonomy, un appel à projets à destination des 170 SAAD du territoire pour leur permettre de bénéficier d'un **forfait qualité de 3€ supplémentaire par heure** de prestation. Les SAAD sont incités à s'engager dans un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), qui fixe des objectifs tels que l'intervention auprès des publics fragiles, l'élargissement de leur amplitude horaire d'intervention, le soutien aux aidants ou encore la qualité de vie des salariés.

➤ Ouvrir un Centre de Ressources Territorial

Un appel à candidatures pour la création d'un Centre de Ressources Territorial a été lancé par l'ARS en mars 2023. Les projets déposés seront étudiés en septembre 2023 pour une ouverture en janvier 2024. Dans le prolongement de l'expérimentation Diapason, le Département apportera son soutien à cette démarche innovante, financée par l'ARS et la CNSA, qui vise à développer la formation autour des pratiques professionnelles des salariés des SAAD et à apporter un soutien renforcé quand les prestations de soins « classiques » ne suffisent plus, pour permettre malgré tout le maintien à domicile et éviter l'hospitalisation ou l'orientation vers un EHPAD.

➤ **Accélérer l'adaptation des logements pour favoriser le maintien à domicile**

Dans le parc public comme dans le parc privé, le Département se mobilise pour soutenir l'adaptation du logement des seniors et des personnes en situation de handicap.

Depuis 2004, il peut attribuer aux bailleurs sociaux une subvention pour contribuer au financement de travaux visant à faciliter l'accès à l'immeuble ou aux parties communes, ainsi que l'adaptation des logements, à hauteur du tiers du coût total, dans la limite de 10.000€ par logement.

○ **Élargir les publics éligibles et renforcer le soutien financier**

Concernant le parc privé, le Département a adopté un nouveau règlement pour l'attribution de ses aides, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023, pour simplifier les démarches, élargir le nombre de bénéficiaires éligibles et augmenter le montant des aides accordées, afin de réduire le reste à charge. Conformément à ce nouveau règlement, une personne seule, bénéficiaire de l'APA à domicile, devant réaliser des travaux d'adaptation pour un montant de 12.000€, bénéficiera d'une subvention départementale de 5.200€ qui, avec les aides complémentaires de l'Agence nationale de l'habitat (4.808€) et de la Caisse primaire d'assurance maladie (1.500€), limitera son apport personnel à 492€.

Ces mesures visent à augmenter significativement le nombre de logements adaptés dans les Hauts-de-Seine.

○ **Développer la prévention**

Afin de favoriser le maintien à domicile des seniors, le nouveau règlement départemental propose également **une solution de financement des travaux d'adaptation du logement** dans le cadre d'une démarche de prévention pour les plus de 80 ans. L'objectif est d'anticiper l'aménagement du logement nécessaire à la prévention des risques, en particulier des risques de chute.

○ **Accompagner les seniors et développer la maîtrise du calendrier des projets**

Pour répondre au plus près des besoins, le Département propose systématiquement le passage d'un ergothérapeute de manière à réaliser des travaux précisément adaptés à la nature de la perte d'autonomie.

L'accompagnement proposé aux seniors porte sur la mise en œuvre du projet depuis son début jusqu'à son terme tant sur les aspects administratifs que techniques et poursuit trois objectifs :

- réduire les délais d'instruction des dossiers ;
- faciliter les démarches pour ce public fragile ;
- identifier les principaux points de blocage.

➤ **Développer l'habitat inclusif**

Le Département s'est engagé dans le développement d'un nouveau produit entre le logement personnel et les établissements dédiés à l'accueil des personnes âgées : le logement inclusif, qui associe des espaces personnels et des espaces partagés pour rompre l'isolement. Ce projet sera développé d'ici 2030 dans le cadre d'un accord tripartite signé entre le Département, l'Etat et la CNSA.

D'ici fin 2023, 25 habitats inclusifs auront ouvert leurs portes sur les communes d'Antony, Boulogne-Billancourt, Colombes et Courbevoie pour 38 personnes âgées et 74 personnes handicapées, pour un montant d'un million d'euros.

➤ **Soutenir le modèle des résidences autonomie**

Le département compte 42 résidences autonomie (dont 11 portées par Hauts-de-Seine Habitat) sur son territoire qui constituent un intermédiaire entre le domicile et l'EHPAD. Une première génération de CPOM conclus avec les résidences autonomie a permis de poser les bases pour structurer leur organisation. Une réflexion est engagée pour signer une deuxième génération de CPOM afin d'apporter une réponse encore plus qualitative aux usagers avec une offre de nouveaux services (animations, ateliers de prévention de la perte d'autonomie...).

➤ **Offrir de l'aide et du répit aux aidants**

Alors que le rôle des proches aidants est appelé à se renforcer dans les années à venir, le Département renforce le soutien aux aidants pour proposer un accompagnement et des solutions de répit.

La plateforme numérique de service de l'autonomie intégrera des informations et des conseils pour faciliter et accompagner les démarches des aidants, et la mise en place du référent unique de parcours, chargé de coordonner et sécuriser les parcours de vie et de soins, aura pour effet de les soulager.

Le Département s'engage à bâtir une véritable offre de répit, à travers l'offre d'accueil temporaire et d'accueil de jour proposée dans les EHPAD, et **l'ouverture, à Boulogne-Billancourt, de la première maison du répit en Ile-de-France**, en partenariat avec la Fondation France Répit. Cette structure innovante, validée par l'ARS, pourrait ouvrir ses portes en 2025.

3 - VERS L'EHPAD DE DEMAIN

Le Département a pour ambition de réinventer l'EHPAD pour le rendre plus attractif aussi bien dans les modalités d'accueil que dans la dimension bâimentaire, l'implication des familles, l'ouverture sur l'extérieur et la qualité de vie des seniors et des professionnels. Dans ce but, le Département a travaillé avec le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) et les professionnels du secteur pour élaborer un référentiel de qualité de vie des séniors.

➤ **Un référentiel de qualité de vie pour tous les établissements**

Le Département a engagé en 2022 un travail de recherche avec le CSTB pour élaborer un **outil permettant de mesurer la qualité de vie dans les établissements accueillant des personnes âgées**. C'est la première fois qu'une collectivité se dote d'une grille d'évaluation de ce type, rigoureuse et systématique.

Ce référentiel « Qualité de Vie des Séniors » (QVS) est sans équivalent en France. Structuré autour de quatre enjeux – un enjeu transversal de pilotage, et trois enjeux thématiques liés au cadre bâti, au lien social et au bien-être individuel –, il s'appuie sur la définition de la qualité de vie publiée par l'OMS en 1994, qui précise qu'elle dépend « de la santé physique, de l'état psychologique, du niveau d'indépendance des rapports sociaux, des facteurs environnementaux et des croyances personnelles » –, ainsi que sur deux autres cadres structurants : le label OsmoZ de la qualité des cadres de vie au travail, développé par Certivea, et le référentiel Homes4Life, référentiel des environnements favorables au vieillissement de la population, issu d'un projet de recherche européen H2020, datant de 2021.

Le référentiel QVS décline 87 critères, qui permettent de mesurer très précisément l'adaptation des locaux à l'usage quotidien des résidents, ainsi que la qualité de l'air ou le confort visuel, acoustique et thermique, mais aussi, au-delà de l'aspect bâimentaire, les principes de fonctionnement de l'établissement, son ouverture à l'environnement dans lequel il s'inscrit, sa capacité à accueillir des personnes extérieures, à permettre aux résidents de participer à des activités variées, à favoriser leur autonomie par l'entretien de leur santé physique et mentale, à préserver leur intimité ou encore à respecter leur liberté de choix.

➤ **Faire évoluer les EHPAD existants**

A compter de 2023, le Département demandera **aux EHPAD du territoire d'auto-évaluer leur situation** au regard des critères labellisés par le CSTB, pour identifier leurs points forts et leurs marges d'amélioration, et de s'engager dans l'élaboration de plans d'action pour réduire l'écart entre leur situation et les standards identifiés par le référentiel.

Dans le prolongement de l'enveloppe de 20 millions d'euros engagée par le Département pour rénover 12 EHPAD, identifiés en lien avec l'ARS, la collectivité ouvrira des financements nouveaux pour inciter l'ensemble des établissements publics et associatifs à s'inscrire dans cette démarche.

➤ **Créer un EHPAD modèle**

Le Département travaille à identifier un site sur lequel, avec l'ensemble de ses partenaires, un EHPAD modèle pourra être construit, en s'appuyant sur les travaux menés avec le CSTB. Ce futur établissement, dont le cahier des charges sera finalisé en juin 2023, sera emblématique des ambitions que le Département porte, avec l'ARS et la CNSA, pour l'établissement sénior de demain.

➤ **Renforcer le lien social**

Le Département poursuit l'ensemble des actions d'animation du lien social qu'il conduit dans tous les établissements, en développant des actions culturelles et en augmentant le nombre de casques de réalité virtuelle mis à disposition des résidents au sein des EHPAD depuis 2022, compte tenu des bienfaits avérés de ce dispositif, tant du point de vue thérapeutique et cognitif que pour l'épanouissement des résidents.

Un renforcement des contrôles

Les contrôles d'EHPAD sont réalisés conjointement avec l'ARS. Tous les EHPAD du Département disposent d'une autorisation à jour. Un plan de contrôle est défini chaque année en fonction d'une grille de critères de risques élaborée par les services du Département en concertation avec l'ARS. Le nombre de contrôles sur tous les types d'établissements est renforcé depuis 3 ans.

Les contrôles réalisés dans les Hauts-de-Seine en quelques chiffres :

2021 : 41

2022 : 48

Pour 2023, le nombre de contrôles est fixé à 61.

4 - PROFESSIONNALISER LA FILIÈRE

Le contexte économique et sanitaire a plongé les métiers du social et du médico-social dans une situation de tension. Ces professionnels sont indispensables pour prendre soin des seniors et les accompagner au quotidien. L'enjeu pour le Département est de renforcer l'attractivité de ces métiers, afin d'attirer et de fidéliser les professionnels de ces secteurs.

➤ **La plateforme métiers des services à la personne**

Labellisée en 2022 par le Ministère de la Santé et des Solidarités et la CNSA, l'Agence interdépartementale de l'Autonomie propose une plateforme des métiers des Services d'Aide à la Personne (SAP) dont l'objectif est de renforcer l'attractivité des métiers à domicile et/ou en établissements et de pourvoir au recrutement effectif de professionnels auprès de structures (SAAD et EPHAD) en demande.

Elle s'appuie sur un diagnostic territorial de l'offre de formation et d'emploi dans le secteur de l'autonomie, qui conduit le Département, dès 2023, à **décliner les 6 axes prioritaires de sa stratégie « insertion autonomie »** :

1. **Mettre en place des parcours d'insertion** pour les publics alto-séquanais, en déployant des actions d'information, d'orientation, de préqualification, de qualification et d'accès à l'emploi.
2. **Accompagner les Etablissements Sociaux et Médicaux Sociaux** pour qu'ils entrent dans une démarche de labellisation « **site qualifiant** ».
3. **Mettre en place une action de formation de formateurs AFEST (Action de Formation en Situation de Travail)** dans les ESMS et développer des actions de formation en e-learning, pour garantir l'accès aux connaissances à tous les publics en formation.
4. Organiser **le salon E-TONOMY Job pour la première fois dans les Hauts-de-Seine sur le site du Pôle Universitaire Léonard de Vinci le 3 octobre prochain.**
5. Déployer des parcours spécifiques pour apporter une réponse sécurisée aux bénéficiaires du RSA qui rencontrent de réels freins à leur insertion durable.
6. **Doter les ESMS d'un cabinet de recrutement spécialisé** sur les métiers du médico-social.

➤ **Professionaliser les salariés et l'encadrement du secteur**

Le programme de professionnalisation des personnels encadrants mis en œuvre par l'agence Autonomy s'appuie sur l'organisation de parcours alliant diagnostic et formation personnalisée pour les encadrants des SAAD, le développement et le renforcement des connaissances, des bonnes pratiques et des compétences via des webinaires thématiques, des groupes d'échanges et d'analyse de pratiques professionnelles. Ce programme de professionnalisation des intervenants vise également à mettre en place des actions de tutorat pour des professionnels du secteur de l'aide à la personne.

